conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: 1.2 14.05.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

50000610

01.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit FENOVA SUPER®

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000610

lation (UFI)

Identifiant Unique De Formu: FDMY-S2GH-EN44-QGCJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Herbicide

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC France Adresse du fournisseur

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25

0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

au vendredi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

chiralite des chets herastes t

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

sulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dange-

reux conformément aux réglementations locales.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO) cloquintocet-mexyl 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Etiquetage supplémentaire

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'éti-

quette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 30 - < 50
Alcools en C9-11 éthoxylés	68439-46-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxi-	>= 1 - < 10

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

		cité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.192 mg/kg	
fénoxaprop-P-éthyle (ISO)	71283-80-2 607-707-00-9	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 (Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
cloquintocet-mexyl	99607-70-2 01-0000012013-89- 0000	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.098 mg/kg	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,0025 - < 0,025
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

aquatique): 10

Limite de concentration spécifique
Skin Sens. 1; H317
>= 0,05 %

Estimation de la toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg
490 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement

un médecin ou appeler une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec les vêtements, les enlever.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

50000610

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Principalement l'irritation

Le produit contient des distillats de pétrole, qui peuvent pré-Risques

senter un risque de pneumonie par aspiration.

Peut provoquer une allergie cutanée.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

cures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- :

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Chlorure d'hydrogène Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019

Date de la première version publiée:

01.11.2019

particuliers des pompiers

un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre la forte chaleur du soleil ou d'une autre source, par exemple le feu. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas v être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Température de stockage recommandée

5 - 30 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
glycerol	56-81-5	VME (aérosol)	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
cloquintocet-mexyl	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	0,303 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	3,33 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	0,075 mg/m3
	teurs		locaux	
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	1,67 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	0,043 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
Alcools en C9-11	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	294 mg/m3
éthoxylés			systémiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	2080 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	87 mg/m3
	teurs		systémiques	1070 "
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	1250 mg/kg
	teurs	0 1()	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	25 mg/kg
	teurs	0 1()	systémiques	p.c./jour
glycerol	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	229 mg/kg
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	33 mg/m3
	teurs	Laborate Cara	locaux	50/0
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	56 mg/m3
401	T	Laborate Cara	locaux	0.04/0
1,2-benzisothiazol-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	6,81 mg/m3
3(2H)-one	Travailleurs	Damasla	systémiques	0.000 //
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	1,2 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	0,345 mg/kg
	teurs		systémiques	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cloquintocet-mexyl	Eau douce	0,002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,934 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,312 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/kg
	Sédiment marin	0,093 mg/kg
		poids sec (p.s.)
Alcools en C9-11 éthoxylés	Eau douce	0,104 mg/l
	Eau de mer	0,104 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	13,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	1 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Utilisation intermittente (eau douce)	0,014 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
glycerol	Eau douce	0,885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/l
	Sédiment marin	0,33 mg/l
	Sol	0,141 mg/kg
		poids sec (p.s.)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

VI-

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

sage

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2 Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Protection respiratoire

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection

: Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : blanc

Odeur : Hydrocarbure aromatique

Point de fusion/point de con-

gélation

< 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

non déterminé

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température de décomposi-

tion

: non déterminé

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

pH : 6,3 (25 °C)

Concentration: 1 %

Viscosité

Viscosité, dynamique : 140 - 2.200 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : 136 - 2136 mm2/s (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : émulsionnable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,28

Fénoxaprop-P-éthyle

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité : 1,03 gcm3

Densité de vapeur relative : Non disponible pour ce mélange.

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des :

particules

Non applicable

Forme : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

Propriétés comburantes : Non comburant

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.21

Inflammabilité (liquides) : peut être inflammable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: 1.2 14.05.2024

Numéro de la FDS: 50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Auto-inflammation : > 400 °C

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irri-

tantes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,96 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de 1.2 14.05.20

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS: 50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.192 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.150 - 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,224 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: EPA OPP 81-2

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 14.05.2024 50000610 1.2

Date de la première version publiée:

01.11.2019

cloquintocet-mexyl:

DL50 (Rat): 1.098 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 425

CL50 (Rat): > 5,05 mg/lToxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Evaluation Pas d'irritation de la peau OCDE ligne directrice 404 Méthode

Peut provoquer une légère irritation. Remarques

Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce Lapin

Evaluation L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Résultat Pas d'irritation de la peau

Remarques Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Espèce

Méthode OCDE ligne directrice 404

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Méthode : EPA OPP 81-5

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

cloquintocet-mexyl:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Espèce : Cornée bovine Résultat : Irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 50000610 Date de la première version publiée:

01.11.2019

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Evaluation Pas d'irritation des yeux

Méthode **EPA OPP 81-4**

Remarques Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les Remarques

yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

cloquintocet-mexyl:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation des yeux OCDE ligne directrice 405 Méthode

Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-Remarques

cation

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce Cornée bovine

Méthode OCDE ligne directrice 437 Résultat Pas d'irritation des yeux

Espèce Lapin

EPA OPP 81-4 Méthode

Résultat Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques Type de Test

(LLNA)

Voies d'exposition Contact avec la peau

Espèce Souris

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Test de Maximalisation Type de Test

Espèce Cochon d'Inde

Résultat Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Méthode : EPA OPP 81-6

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

cloquintocet-mexyl:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : FIFRA 81.06

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

germinales- Evaluation

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Alcools en C9-11 éthoxylés:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Génotoxicité in vitro

Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

cloquintocet-mexyl:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2 Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 mois NOAEC : 1,8 mg/l Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

cloquintocet-mexyl:

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 18 mois

Dose : 1.1, 11, 111, 583 mg/kg NOAEL : 111 Poids corporel mg / kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: 1.2 14.05.2024

Numéro de la FDS: 50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-

production

Composants:

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Dermale Dose: 0, 10, 100, 250 mg/kg bw

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 250 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale Dose: 0, 10, 100, 250 mg/kg bw

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 250 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 250 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

cloquintocet-mexyl:

Effets sur la fertilité : Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 420 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 830 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement pré-

coce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 10, 60, 300 mg/kg bw/d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

κg

Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

21/39

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version D 1.2 14

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Toxicité pour le développement: NOAEL: 60 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Composants:

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

cloquintocet-mexyl:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0,9 - 1,8 mg/l Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 Mois

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : >=500 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Dose : 0, 15, 50, 150, 500 mg/kg bw/d

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Espèce : Rat

NOAEL : 0,7 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Augmentation du poids des reins, augmentation du poids du

foie

cloquintocet-mexyl:

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 3,77 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 2 y

Dose : 0.37, 3.8, 38, 75 mg/kg Méthode : OCDE ligne directrice 451

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 9,66 - 10,2 mg/kg

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Dose : 2.0, 9.7, 64, 384 mg/kg

Organes cibles : Vessie

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1.000 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 28 d

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Dose : 0, 50, 200 and 1000 mg/kg Méthode : OCDE ligne directrice 410

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

cloquintocet-mexyl:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

ment ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Irritation et réactions allergiques.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Remarques

Les concentrations de vapeurs supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et provoquer une irritation et une dermatite éventuelles. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

naire.

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,83 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,85 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,98 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

CL50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 356,6 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Dat 1.2 14.0

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: 599 µg/abeille Durée d'exposition: 72 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 356 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 2.250 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):

677,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL50: 0,89 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: Remarques: Donnée non disponible

26 / 39

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,31 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,97 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,51 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,039 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,076 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Facteur M (Toxicité chro-

nique pour le milieu aqua-

NOEC: 0,16 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

tique)

1

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 24.8 ma/ka

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: > 100 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Espèce: Abeilles méllifères

cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour les poissons CL50 (Truite Arc en Ciel): > 76 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): 14 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

27 / 39

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,63 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0,09 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 32 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

NOEC: 500 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

NOEC: 500 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: >100 ug/bee Durée d'exposition: 48 jr

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

DL50: >100 ug/bee Durée d'exposition: 48 jr

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Duree d'exposition. 3 n

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 58,6 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non adaptée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 jr

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

cloquintocet-mexyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1.200 - 3.200

Méthode: QSAR

Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,72 Méthode: QSAR

30 / 39

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Day 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Bioaccumulation

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 237

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,74 (25 °C)

Méthode: QSAR

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,28

cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation

Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 1.000

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,03 (25 °C)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation

Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: La substance n'est pas persistante, bioaccumu-

lable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

cloquintocet-mexyl:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Répartition entre les compar- : Remarques: immobile

timents environnementaux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97

Méthode: OCDE ligne directrice 121

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: 1.2

Numéro de la FDS: 14.05.2024

Date de dernière parution: 01.11.2019 50000610 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Produit Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés Vider et rincer le bidon.

Eliminer comme produit dangereux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux

(comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochi-

miques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 3082 **ADR** UN 3082 **RID** UN 3082 **IMDG** UN 3082 IATA UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fenoxaprop-P-ethyl, Cloquintocet-mexyl)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **ADR**

> L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fenoxaprop-P-ethyl, Cloquintocet-mexyl)

RID MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

> L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fenoxaprop-P-ethyl, Cloquintocet-mexyl)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fenoxaprop-P-ethyl, Cloquintocet-mexyl)

IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fenoxaprop-P-ethyl, Cloquintocet-mexyl)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: 1.2 14.05.2024

Numéro de la FDS: 50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS: 50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Dangereux pour l'environne-

ment

oui

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (CE) N^0 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version 1.2

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : fénoxaprop-P-éthyle (ISO)

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Non applicable

(Annexe XIV)

E1

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

34

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 65

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)

4511, 4734

Autres réglementations:

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Dat 1.2 14.0

Date de révision: 14.05.2024

Numéro de la FDS:

50000610

Date de dernière parution: 01.11.2019 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI :

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

cloquintocet-mexyl

fénoxaprop-P-éthyle (ISO)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC :

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 50000610 Date de la première version publiée:

01.11.2019

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. Danger par aspiration Eye Dam. Lésions oculaires graves

Eye Irrit. Irritation oculaire Skin Irrit. Irritation cutanée Sensibilisation cutanée Skin Sens.

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

FR VLE Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

migues en France

FR VLE / VME Valeur limite de movenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



FENOVA SUPER®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2019 1.2 14.05.2024 Date de la première version publiée:

01.11.2019

Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Skin Sens. 1	H317	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Aquatic Chronic 2	H411	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR/FR